

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1685

présenté par
Mme Valentin

ARTICLE 14

Rédiger ainsi cet article :

« Le titre XI de la Constitution est abrogé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) rend des travaux dont on ne tient pas souvent compte.

Son utilité toute relative, ainsi que le mode de désignation de ses membres confortent la défiance de nos concitoyens à l'encontre de notre démocratie.

Le présent amendement a donc pour objet de supprimer le CESE, instance peu productive et coûteuse.